

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°004-2026 PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DES VIGNES DE LA CURE – SAINT BONNET DE VALCLERIEUX

Nous, Maire de la Commune de VALHERBASSE (Drôme),

VU le Code de la Route,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-263 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

VU les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant l'effondrement partiel de la maison sise 575 Chemin des Vignes de la cure – Saint bonnet de Valclérieux – Valherbasse intervenue le 17 Janvier 2026,

Considérant qu'il y lieu, de sécuriser les lieux et de fermer une portion du chemin à la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 20 janvier 2026, et pour une durée de 2 mois, le chemin des Vignes de la cure – Saint bonnet de Valclérieux – Valherbasse est fermée à la circulation pour la portion au niveau de l'adresse 575 chemin des vignes de la cure – Saint bonnet de valclérieux – Valherbasse.

Article 2 – Déviations

Une déviation VL est mise en place route du chalon (D155) Saint bonnet de Valclérieux Valherbasse.

Une déviation PL est mise en place par la D 155.

Article 3- Sécurité et signalisation de chantier

Le Mairie de Valherbasse et les entreprises effectuant les travaux sont chargés de mettre en place la signalisation appropriée.

Article 4 : Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie de MORAS EN VALLOIRE
- Service technique de la Mairie
- Les entreprises de travaux

Fait à VALHERBASSE le 20/01/2026

Monsieur Le Maire,
Jean-Louis VASSY

